

NOTE DE FRAIS

BARÈME DE REMBOURSEMENT

Nom	
Prénom	
Adresse	
Chèque	☐
Virement bancaire	☐

TRANSPORT	Voiture : 0,32 €/km, péage et essence inclus (Max. 210 €)		
	Avion : Tarif Classe économique		
	Train : Tarif Seconde classe		
HÉBERGEMENT	Indemnités	Paris	Province
	Nuitée et petit déjeuner 1 pers.		
	Nuitée et petit déjeuner 2 pers.		
REPAS	15 € maximum par personne		

Date de la dépense	Objet du déplacement	Lieu de la réunion	Nature	Montant
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
			TOTAL	€

SERVICE FINANCIER		VALIDATION
Nom du compte fédéral		
Compte général		
Imputation Analytique		

	MODALITÉS	- Il est important de préciser que toute note de frais se présentant sous un autre format que celui déterminé par l'association <u>ne sera pas prise en compte</u>. - Les notes de frais doivent impérativement être signées, datées, accompagnées des justificatifs originaux et envoyées à l'association dans le mois qui suit la dépense. <u>Tout manquement à ces modalités peut entraîner le rejet du remboursement.</u> - L'établissement de note de frais individuelle est à favoriser. L'établissement d'une note de frais collective sera sous la responsabilité de la personne qui la transfère à l'association et assumera par conséquent les barèmes. - Tout dépassement devra faire l'objet d'une validation préalable par la direction administrative et financière.

Signature du demandeur	Le :